



LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR



L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions est l'outil de recherche de la Coalition contre les sous-munitions et de la Campagne Internationale pour Interdire les mines
9, rue de Cornavin • CH-1201, Genève • Suisse • Tel. +41-22-920-0320 • Fax +41-22-920-0115 • Email monitor@icblcmc.org • www.the-monitor.org

Conclusions principaux *Cluster Munition Monitor 2013*

Statut de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008

- Au 31 juillet 2013, un total de 112 Etats ont signé ou adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions, parmi lesquels 83 sont des Etats parties légalement tenus de respecter les dispositions de la Convention.
- Quarante-deux pays qui ont utilisé, produit, exporté et/ou stocké des armes à sous-munitions ont rejoint la Convention, s'engageant ainsi à ne plus jamais s'adonner à ces activités proscrites.
- Depuis que la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010, devenant ainsi un instrument du droit international à valeur obligatoire, les Etats ne peuvent plus la signer, mais doivent y adhérer. Quatre pays y ont adhéré: l'Andorre le 9 avril 2013, et, Grenade, le Swaziland et Trinité-et-Tobago en 2011.
- Depuis août 2012, sept Etats signataires ont ratifié la Convention, dont deux pays où les armes à sous-munitions ont été utilisées (l'Irak et le Tchad) et un pays où elles ont été stockées (le Pérou).
- La Convention sur les armes à sous-munitions est l'unique instrument international sur les armes à sous-munitions, suite à l'échec de la création d'un nouveau protocole régulant les armes à sous-munitions par la Convention sur certaines armes classiques (CACC). La CACC n'a pas traité la question des armes à sous-munitions en 2012 ou durant la première moitié de l'année 2013.

Utilisation

- Il n'y a pas eu de rapports confirmés ou d'allégations de nouvelles utilisations d'armes à sous-munitions par un Etat partie ou signataire depuis que la Convention a été adoptée en mai 2008.
- La Syrie, Etat non signataire, a utilisé de grandes quantités d'armes à sous-munitions au cours de la deuxième moitié de l'année 2012 et de la première moitié de l'année 2013, faisant de nombreuses victimes civiles. Plus de 110 Etats ont condamné l'utilisation d'armes à sous-munitions par la Syrie, y compris une douzaine d'Etats non parties à la Convention.
- Les forces gouvernementales du Myanmar pourraient avoir utilisé une arme interdite par la Convention sur les armes à sous-munitions fin 2012 et début 2013. Des rapports non confirmés indiquent l'utilisation d'armes à sous-munitions par le Soudan en 2012 et 2013. La Libye et la Thaïlande ont utilisé des armes à sous-munitions en 2011. Aucun de ces Etats n'a adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, au moins 20 forces armées gouvernementales ont utilisé des armes à sous-munitions lors de conflits dans 36 pays et quatre territoires disputés.

Production

- Au total, 34 Etats ont développé ou produit plus de 200 types d'armes à sous-munitions.
- Seize anciens producteurs d'armes à sous-munitions ont rejoint la Convention sur les armes à sous-munitions, renonçant ainsi à toute future production. L'Argentine, Etat non signataire, a aussi mis fin à leur production.
- Dix-sept pays, principalement en Asie et en Europe, continuent de produire des armes à sous-munitions ou se réservent le droit d'en produire à l'avenir. Aucun de ces Etats producteurs n'est connu comme ayant utilisé des armes à sous-munitions, à l'exception des Etats-Unis, d'Israël, et de la Russie.

Transfert

- L'Observatoire des armes à sous-munitions a identifié au moins 15 pays qui ont, par le passé, transféré plus de 50 types d'armes à sous-munitions vers au moins 60 autres pays. Six de ces Etats sont maintenant des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.
- Au moins trois Etats qui n'ont pas adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions ont adopté un moratoire sur l'exportation de ces armes: Singapour, la Slovaquie et les Etats-Unis.
- Il est probable que des armes à sous-munitions égyptiennes et russes, utilisées par la Syrie, aient été transférées dans le passé, et non au cours du conflit récent.

Stockage

- L'Observatoire des armes à sous-munitions estime que précédemment à l'effort international pour interdire les armes à sous-munitions, 91 pays ont stocké des millions d'armes à sous-munitions contenant plus d'un milliard de sous-munitions.
- Actuellement, 72 Etats ont des stocks d'armes à sous-munitions, dont 24 Etats parties et signataires à la Convention.
- Collectivement, avant le début des activités de destruction, 28 Etats parties ont stocké plus de 1,44 millions d'armes à sous-munitions contenant 177,1 millions de sous-munitions.

Destruction des stocks

- Dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions, 22 Etats parties ont détruit 1,03 millions d'armes à sous-munitions et 122 millions de sous-munitions. Cela représente la destruction de 71% des armes à sous-munitions et de 69% des sous-munitions déclarées comme stockées par les Etats parties.
- Au cours de l'année 2012, neuf Etats parties, incluant l'Allemagne, le Danemark, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, ont détruit un total de 173 973 armes à sous-munitions et 27 millions de sous-munitions. En 2011, 10 Etats parties ont détruit plus de 107 000 armes à sous-munitions et 17,6 millions de sous-munitions.
- En 2012, les Pays-Bas ont terminé la destruction de leur stock comprenant 191 543 armes à sous-munitions et 25,8 millions de sous-munitions. Au 31 mars 2013, le Royaume-Uni avait détruit 95% de toutes ses armes à sous-munitions stockées et 84% de ses sous-munitions.
- Les 18 Etats parties disposant d'un stock d'armes à sous-munitions se sont engagés à achever leurs activités de destruction dans un délai de 8 ans tel que prévu par la Convention. Les principaux Etats stockant des armes à sous-munitions ont indiqué qu'ils termineraient leurs activités de destruction avant la date butoir prévue, dont le Danemark et le Royaume-Uni (d'ici fin 2013), l'Italie et la Suède (en 2014), et l'Allemagne et le Japon (en 2015).

Conservation

- La plupart des Etats parties qui ont fait une déclaration officielle ont annoncé qu'ils ne conserveraient aucune arme à sous-munition et aucune sous-munition à des fins de formation ou de recherche comme le permet la Convention.
- Treize Etats parties conservent ou ont affirmé leur intention de conserver des armes à sous-munitions et/ou des sous-munitions à des fins de formation et de recherche: l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Pérou, la République tchèque, la Suède, la Suisse, et le Royaume-Uni.
- En 2012, le Royaume-Uni a détruit les sous-munitions qu'il possédait à des fins d'essai et a déclaré qu'il n'avait aucun projet immédiat visant à acquérir et conserver des sous-munitions à des fins autorisées, mais se réservait le droit de le faire.
- Parmi les Etats parties qui ont déclaré conserver des armes à sous-munitions dans leurs rapports de transparence, seuls les Pays-Bas n'ont utilisé aucune de leurs armes à sous-munitions ou sous-munitions à des fins de formation ou de recherche en 2012.

Contamination

- Au moins 26 Etats et trois autres régions sont contaminés par des restes d'armes à sous-munitions, y compris des sous-munitions non explosées. Douze Etats contaminés ont ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, s'engageant à déminer leur terres dans les 10 ans, notamment le Liban et la République démocratique populaire lao, les deux Etats les plus affectés.
- La Grenade a déclaré en septembre 2012 qu'elle était exempte d'armes à sous-munitions dont la contamination était le résultat de l'invasion américaine de 1983.
- La Somalie a été ajoutée à la liste des Etats contaminés par des restes d'armes à sous-munitions après que des sous-munitions aient été trouvées à la frontière avec l'Ethiopie dont on estime qu'elles datent de la guerre de l'Ogaden (1977–1978). Le Yémen a également été ajouté à cette liste suite à la confirmation de la présence de restes d'armes à sous-munitions dans quatre districts du gouvernorat de Sa'ada à la frontière avec l'Arabie Saoudite.
- Le Cambodge et le Vietnam, Etats non signataires, sont fortement affectés par la présence de restes d'armes à sous-munitions, il en va de même pour le territoire contesté du Haut-Karabagh.
- Treize autres Etats peuvent également avoir une faible contamination résiduelle due à l'utilisation passée d'armes à sous-munitions.

Déminage

- En 2012, plus de 59 171 sous-munitions non explosées ont été détruites lors du déminage d'environ 78km² dans 11 pays et deux autres régions.
- Huit Etats parties et signataires contaminés ont conduit des opérations de déminage de sous-munitions non explosées en 2012: l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Irak, le Liban, la Mauritanie, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao. L'essentiel des opérations de déminage a été effectué au Liban et en République démocratique populaire lao.
- Les Etats non signataires suivants: le Cambodge, la Serbie, le Vietnam et le Yémen, ont également effectué des opérations de déminage. Il en est de même pour le Haut-Karabagh et le Sahara occidental.
- Des efforts pour améliorer l'efficacité et la productivité de la restitution des terres sont en cours au travers de la révision des Normes internationales de l'action contre les mines et le développement de nouvelles méthodologies de déminage. Ces outils se concentrent de plus en plus sur le déminage des zones de combat basé sur des faits avérés et sont mieux adaptés pour répondre aux enjeux spécifiques posés par la contamination par des armes à sous-munitions.

Victimes

- Au 31 juillet 2013, des victimes d'armes à sous-munitions ont été répertoriées dans 31 Etats, dont 12 Etats parties et quatre signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions, ainsi que dans trois autres régions.
- Jusqu'à la fin de l'année 2012, 17 959 victimes d'armes à sous-munitions ont été confirmées mondialement, mais un meilleur indicateur du nombre de victimes des armes à sous-munitions est estimé à un total de 54 000.
- Quand le statut des victimes a été répertorié, les civils représentent la majorité des victimes (94%). La plupart des victimes civiles sont de sexe masculin (82%) et une proportion importante sont des enfants (40%).
- En 2012, 190 victimes d'armes à sous-munitions ont été identifiées; c'est le plus grand nombre de victimes enregistrées en un an depuis l'entrée en vigueur de la Convention.
- La Syrie a connu le plus grand nombre de victimes en 2012 avec au moins 165 nouvelles victimes d'attaques d'armes à sous-munitions enregistrées.
- A partir des données disponibles, malheureusement très incomplètes pour la plupart des pays, seulement 25 nouvelles victimes de restes d'armes à sous-munitions ont été confirmées en 2012; et ce

dans deux Etats parties (le Liban et la République démocratique populaire lao), cinq Etats non signataires (le Cambodge, la Serbie, le Soudan, la Syrie, et le Vietnam), ainsi qu'au Haut-Karabagh.

Assistance aux victimes

- La Convention sur les armes à sous-munitions a établi les standards les plus élevés en matière d'assistance aux victimes dans le domaine du droit international humanitaire; en 2012, même les deux Etats non signataires comptant le plus de victimes d'armes à sous-munitions (le Cambodge et le Vietnam) ont rendu compte des mesures prises vis-à-vis de cette norme émergente.
- Avec la ratification de l'Irak en mai 2013, la majorité des victimes d'armes à sous-munitions vivent à présent dans un Etat partie à la Convention, et qui est donc légalement tenu d'assurer que ces victimes aient accès à une assistance adéquate.
- Tous les Etats parties ayant des victimes d'armes à sous-munitions ont fourni certains services d'assistance, et presque tous les Etats parties ont agi en accord avec les premières actions délimitées dans le temps du plan d'assistance aux victimes de la Convention.
- Il y a eu des améliorations notables concernant l'accessibilité des services dans de nombreux Etats parties et la plupart ont eu pour ambition de rendre ces services durables alors qu'ils font face aux défis de dépendance vis-à-vis de l'aide internationale et du mauvais climat économique mondial.

Coopération internationale et assistance

- Les Etats donateurs font état d'un petit nombre de projets financés portant exclusivement sur la question des armes à sous-munitions. En 2012, l'Observatoire des armes à sous-munitions a identifié un total de 18 Etats, ainsi que l'Union européenne et le PNUD, qui ont contribué à la hauteur de 70,2 millions de dollars en soutien aux activités ayant pour objectif le déminage de restes d'armes à sous-munitions, l'assistance aux victimes, et des activités de plaidoyer dans 12 pays et deux territoires disputés contaminés par des restes d'armes à sous-munitions.
- Les 12 pays et les deux territoires disputés recevant des fonds sont également touchés par les mines antipersonnel et reçoivent des fonds pour le déminage de zones contaminées par des mines.
- Le Liban et la République démocratique populaire lao ont reçu un total de 54 millions de dollars (77%) des fonds identifiés comme dédiés à la question des armes à sous-munitions en 2012.

Législation nationale et transparence

- Un total de 22 Etats parties ont promulgué une législation nationale pour mettre en œuvre la Convention, dont l'Australie, le Guatemala, la Hongrie, les Samoa, la Suède et la Suisse en 2012, et le Liechtenstein au cours de la première moitié de l'année 2013.
- Au moins 33 Etats parties et signataires sont sur le point de rédiger, de considérer, ou d'adopter une législation nationale. Au moins 19 Etats parties ont indiqué qu'ils considèrent que les lois existantes sont suffisantes pour mettre en œuvre la Convention.
- La législation de mise en œuvre australienne a été fortement critiquée par la Coalition sur les armes à sous-munitions (CMC) et par d'autres pour ses dispositions permettant le transit et le stockage d'armes à sous-munitions appartenant à des tiers, et autorisant également les forces australiennes à assister des Etats non signataires dans l'utilisation d'armes à sous-munitions.
- Le Canada, Etat signataire, est sur le point d'adopter une législation de mise en œuvre. Le projet de loi a été fortement critiqué par la CMC et par d'autres pour son langage problématique concernant l'interopérabilité et l'utilisation.
- Au total, 58 Etats parties ont soumis leur rapport initial de transparence tel que requis par l'article 7 de la Convention, ce qui représente 70% des Etats parties.

Assistance dans le cadre d'activités non autorisées

- Il existe des vues divergentes concernant l'interdiction d'assistance dans le cadre d'activités non autorisées, plus particulièrement lors d'opération militaires conjointes avec des Etats non parties qui pourraient encore utiliser des armes à sous-munitions («interopérabilité»). Au moins 39 Etats parties

et signataires à la Convention considèrent que, même au cours d'opérations conjointes, toute assistance intentionnelle ou délibérée à des activités interdites est prohibée.

- L'Australie, le Japon, les Pays-Bas, et le Royaume-Uni, tous Etats parties, ont indiqué soutenir l'opinion contraire considérant que les dispositions relatives à l'interopérabilité prévues par l'article 21 constituent une dérogation à l'interdiction d'assistance à des activités interdites telle que prévue par l'article 1.
- Le Canada, Etat signataire, prévoit un projet de loi de mise en œuvre contenant de nombreuses dispositions relatives à l'interopérabilité que la CMC considère comme contraires à la lettre et à l'esprit de la Convention.

Stockage d'armes étrangères et Transit

- Au moins 34 Etats parties et signataires ont déclaré que la Convention interdit à la fois le transit d'armes à sous-munitions par un Etat non partie au travers du territoire d'un Etat partie et le stockage d'armes à sous-munitions par un Etat non partie sur le territoire d'un Etat partie.
- L'Australie, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal, et le Royaume-Uni, tous Etats parties, ont affirmé que le transit et le stockage d'armes étrangères ne sont pas interdits par la Convention.
- La Norvège et le Royaume-Uni, tous deux Etats parties, ont confirmé que les Etats-Unis ont retiré les armes à sous-munitions précédemment stockées sur leurs territoires respectifs.
- Les dépêches du Département d'Etat américain publiées par Wikileaks montrent que les Etats-Unis ont stocké et pourraient continuer de stocker des armes à sous-munitions dans un certain nombre de pays, y compris dans les Etats parties suivants: l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, et le Japon, ainsi que dans les Etats non signataires suivants: Israël, le Qatar et peut-être le Koweït.

Désinvestissement

- Neuf Etats parties ont promulgué des législations interdisant explicitement l'investissement dans les armes à sous-munitions, notamment les Samoa en 2012, et, le Liechtenstein, les Pays-Bas et la Suisse en 2013.
- Le Danemark a annoncé en mai 2013 qu'il interdirait les investissements dans la production d'armes à sous-munitions.
- Au moins 24 Etats parties et signataires à la Convention ont déclaré que l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions est une forme d'assistance qui est interdite par la Convention.
- L'Allemagne, le Japon et la Suède, tous trois Etats parties à la Convention, ont exprimé une opinion contraire, soutenant que la Convention n'interdit pas l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions.
- Les institutions financières dans au moins 17 Etats parties et signataires ont pris des mesures pour mettre un terme à l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions et pour promouvoir des investissements socialement responsables.